
Décryptage

Municipales : repenser les liens des pouvoirs locaux avec les associations

février 2020

[Jean-Louis Sanchez](#)

-

Dans tous les sites où l'Odas mène des travaux, les associations et leurs dirigeants sont perçues comme des partenaires incontournables pour renforcer la cohésion sociale. Or, les modalités de financement de plus en plus complexes freinent souvent leur action et le développement des partenariats avec les collectivités locales.

La fragilisation des solidarités de proximité appelle à une mobilisation forte des acteurs associatifs, reconnus comme tisseurs de liens sociaux dans des domaines aussi divers que le sport, la vie culturelle, le cadre de vie, l'éducation populaire... De plus, leur inscription dans le cadre de la vie quotidienne des habitants leur confère une connaissance fine des ressorts et des faiblesses des territoires de vie. Or les modalités de financement des associations se sont complexifiées et représentent désormais un frein pour le développement du partenariat entre les pouvoirs publics et le monde associatif. La généralisation des financements par appels à projets tend à se substituer aux modalités traditionnelles de soutien aux associations (subventions de fonctionnement délivrées sur présentation d'un dossier de demande auprès de l'administration). Or, à l'inverse des subventions globales de fonctionnement, les appels à projets morcellent l'approche transversale qui a longtemps fait la force des acteurs associatifs, au profit d'un découpage par publics ou thématiques correspondant à l'organisation administrative.

Par ailleurs, les associations ne disposent pas toutes de l'ingénierie nécessaire pour présenter des projets conformes aux attentes des financeurs, ce qui risque de pénaliser ou décourager certaines démarches particulièrement structurantes à l'échelle de certains quartiers. De même, la faible harmonisation des calendriers et des procédures de demande de financements entre institutions, voire entre services d'une même institution, conduit les associations à présenter plusieurs dossiers pour les mêmes actions. Or, cet alourdissement de la charge administrative intervient souvent au détriment de la disponibilité des professionnels ou des bénévoles pour conduire leurs actions.

Il faut donc en convenir : si la procédure d'appel à projets peut permettre de dépasser les effets pervers de la pérennisation des financements (installation d'une routine, difficulté à se renouveler) et garantir le libre accès à la commande, elle doit être compatible avec le maintien de subventions globales de fonctionnement (subventions à la mission). De plus, les appels à projets, construits unilatéralement par les collectivités publiques, cantonnent les associations à un rôle d'opérateurs, ce qui amoindrit d'autant leur capacité d'innovation et de coproduction de l'action publique sur les territoires. La construction d'objectifs et d'indicateurs d'évaluation partagés avec les associations permettrait de mieux prendre en compte les aspects qualitatifs et la portée globale des actions portées par celles-ci et guiderait ainsi mieux la décision publique.

